

La mendicité : traque publique, ressource privée

Julien Damon *

Les mendiants ont refait irruption au sein de l'espace et des débats publics. A l'encontre des tentations du misérabilisme ou de l'ostracisme, cet article propose une description approfondie de la mendicité en tant qu'activité structurée, afin de saisir la réalité d'un phénomène qui éveille mythes et fantasmes. Les revenus des personnes engagées dans une « carrière » de mendicité permettent généralement tout juste de survivre, même lorsqu'ils viennent s'ajouter à l'aide sociale. Les éventuels déguisements et ruses des mendiants ne sont que des adaptations à leur indigence. Néanmoins, certains comportements menaçants, qui conduisent à une nouvelle criminalisation de la pauvreté par la voie d'arrêtés municipaux très critiquables, ne peuvent être tolérés. Il s'agit donc de savoir ce qu'individuellement nous pensons de ceux que nous nommons, improprement, les « exclus », mais surtout de savoir comment, collectivement, nous voulons assurer les conditions du bien-être de tous. C'est ce faisceau de questions que soulève la mendicité.

La mendicité a longtemps habité autant les rues que les chroniques judiciaires et les réflexions savantes avant de s'effacer, au moins relativement, pendant la plus grande partie du XX^e siècle. Rappelés sur le devant de la scène par une nouvelle irruption des misérables dans les rues, et par une cohorte d'arrêtés municipaux qu'on a appelé « anti-mendicité » (encadré p. 110), des débats qui avaient été un peu occultés ont ressurgi.

Les éternelles oscillations de l'action publique à destination des pauvres, entre l'assistance et le châtement, entre la répression et la sollicitude, entre l'appréhension et la compréhension, entre « la potence et la pitié » [1], ont repris de l'amplitude. La sem-

piternelle coupure opérée entre les catégories du bon et du mauvais pauvre, du pauvre méritant et du mendiant indigne ont refait surface. Quelques mythes bien établis comme celui du « mendiant millionnaire » sont revenus à l'ordre du jour.

Un sujet inépuisable

Du Moyen Age à l'époque du RMI, en passant par la Révolution française, la mendicité a toujours tourmenté. Le sujet est absolument inépuisable. On s'attachera simplement ici, après avoir remarqué que la chasse aux pauvres connaît une troublante recrudescence internationale, à établir quelques jalons de connaissance plus

* Responsable de la Mission Solidarité SNCF. Cette mission, créée il y a quatre ans, a pour fonction de définir et d'animer la politique de la SNCF en matière de lutte contre l'exclusion, sur les trois registres de la politique de la ville, de l'insertion, et de la prise en charge des sans-abri qui fréquentent les gares.

Les arrêtés contre la mendicité en France

On assiste depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, en France mais aussi à l'étranger, au retour d'une activité publique que l'on croyait oubliée : la chasse aux mendiants. Qu'une municipalité ou qu'un pays prenne des mesures, il s'agit toujours de désigner et d'éloigner des indésirables. La présence d'indigents dans les rues risque de ternir l'image de villes touristiques ou de « pays civilisé » que cherchent à conserver ou à se donner certaines collectivités. Frappés d'indignité, les mendiants sont partout rejetés comme venant de « l'étranger ».

Les arrêtés municipaux français sont bien connus de l'opinion publique. En 1993, plusieurs maires arrêtent des dispositions pour restreindre la mendicité. La mendicité est alors encore un délit mais, comme le vagabondage, c'est un délit tombé en totale désuétude. Ces arrêtés de 1993 qui ont suscité les premiers débats et les premiers effrois, ne sont cependant pas les premiers.

En juin 1991, déjà, pour donner suite à une pétition de trois cents commerçants, le maire de Montélimar avait pris un arrêté interdisant la mendicité, le vagabondage et l'ivresse publique pour « assurer la tranquillité publique ».

Les textes de 1993, qui seront reconduits en 1994, sont presque toujours limités à la saison estivale et à certaines parties des villes. Ils n'ont pas cependant produit de large débat avant leur multiplication qui marque l'été 1995 puis l'été 1996. Les arrêtés, qui se ressemblent souvent énormément et qui dépassent les clivages partisans (1), suscitent alors de nombreuses polémiques fortement relayées par les médias. Ils provoquent des tensions entre l'Etat, ses services déconcentrés et les municipalités. Des avocats déposent des requêtes en sursis à l'exécution ou en annulation des arrêtés.

Un tribunal administratif avait cassé, en 1994, l'arrêté du maire de Montpellier, mais aucune jurisprudence n'a émergé depuis. Le débat juridique s'est compliqué avec une circulaire du ministre de l'Intérieur, le 20 juillet 1995, donnant une assise, sous certaines conditions, aux mesures visant à restreindre la mendicité, alors que depuis mars 1994 (réforme du Code pénal) la mendicité et le vagabondage ne sont plus des délits.

En avril 1997, à Nice, après un référendum municipi-

pal positif sur l'opportunité d'un arrêté, le tribunal administratif, malgré la demande d'annulation de la mesure par le commissaire du gouvernement, n'a pas jugé « illégal » l'arrêté anti-mendicité, renforçant ainsi la position du maire.

En mai 1997, le tribunal administratif de Montpellier, suivant cette fois-ci les conclusions du commissaire du gouvernement, a annulé les arrêtés municipaux de Prades et de Mendes.

L'avalanche d'arrêtés qui s'est poursuivie de 1993 à 1996 a beau s'être ralentie en 1997, aucune réponse juridique définitive n'a été prononcée au sujet de la mendicité. Il appartiendra peut-être un jour au Conseil d'Etat de trancher. Ce qui demandera du temps, et ce qui n'implique pas nécessairement une réponse très précise.

Ces arrêtés municipaux, localement et électoralement efficaces, marquent un renouveau de la criminalisation de la pauvreté. Ils sont collectivement dangereux car ils peuvent entraîner un véritable jeu de dominos, toutes les villes prenant à leur tour un arrêté pour repousser ce que la municipalité voisine ne voulait pas voir. On n'en est pas encore là et l'action publique en direction des sans-abri repose encore sur un modèle saisonnier qui, en hiver, vise à les loger, et, en été, à les déloger... Dans ce cadre, à bien des égards étrange, voire aberrant, les maires ne sont pas forcément ceux auxquels il faut jeter la pierre. En première ligne sur le front de « l'exclusion », ils lancent avec ces arrêtés un appel à l'Etat. Si dans leur majorité les Français semblent condamner les décisions des maires, on est tout de même loin de l'unanimité. En particulier, dans les villes qui ont pris ces arrêtés, les habitants ont souvent manifesté leur contentement et les associations parfois leur compréhension.

Une enquête réalisée en 1995 par l'institut de sondage CSA révèle que 55 % des personnes interrogées désapprouvent l'action de ces municipalités, tandis que 42 % les approuvent. Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, 51 % approuvent ces arrêtés. La même année, un autre sondage donne les proportions de 54 % de personnes opposées aux arrêtés, et de 37 % qui les approuvent. Un nouveau sondage, réalisé en 1996, donne les proportions de 57 % de sondés opposés et de 38 % d'avis favorables (2).

(1) Toutes les grandes formations ont vu un de leur membre prendre un arrêté contre la mendicité, ainsi le PC à Tarbes, le PS à Pau, Radical (devenu Parti Radical Socialiste) à La Rochelle, l'UDF à Perpignan, le RPR à Valence et le FN à Toulon.

(2) Sondage de l'institut IFOP pour *Le Journal du Dimanche*, 16 juillet 1995 ; sondage de l'institut CSA pour *Témoignage Chrétien*, 27 juillet 1995 ; sondage CSA pour *La Croix*, 5 août 1996.

étayés que les imprécisions en cours. Il s'agira d'abord de présenter les formes diverses de la mendicité et de proposer une description des différentes situations dans lesquelles peuvent se trouver les mendiants. On fera ensuite le point sur la question, généralement bien méconnue, des revenus que la mendicité peut procurer. Enfin, on mettra l'accent sur les interactions entre le mendiant et le passant, avant de s'interroger sur les problèmes que posent une activité qui peut être, dans une certaine mesure, rapprochée de la problématique des incivilités.

Tout au long de cet article, on utilisera fréquemment un vocabulaire économique et commercial. Cette terminologie pourrait paraître inadaptée à des conditions objectivement très éloignées du travail salarié et souvent considérées comme à l'écart de la société. On conservera pourtant ces termes dans le texte, et ce pour deux raisons. Premièrement, ce langage, même s'il n'est pas habituel pour décrire des situations d'extrême pauvreté, nous paraît adapté pour rendre compte avec précision et rigueur de la mendicité. Utiliser un tel vocabulaire est une méthode féconde pour montrer que l'activité du mendiant est beaucoup plus structurée qu'on peut l'imaginer. Deuxièmement, les mots qui le composent sont régulièrement employés par les personnes concernées, quand elles échangent sur leurs journées ou quand elles décrivent leurs activités.

Bien sûr, le mendiant ne travaille pas au sens du droit du travail ou du droit social. Quotidiennement, il assure néanmoins des fonctions ou des prestations rémunérées, il ressent de la concurrence, il rencontre des collègues, il peut disposer d'une certaine clientèle, il apprend des méthodes et des techniques, il se plie à des horaires, il propose des services, il voit évoluer un marché, etc. Tous ces mots ne lui sont pas étrangers. Au contraire, on les retrouve régulièrement dans les échanges ou les entretiens avec les mendiants. Naturellement cette sémantique a des limites. On ne peut, avec elle, peindre un tableau complet et indiscutable de la réalité. Celle-ci reste

d'abord, pour tous les mendiants, d'une précarité dont on a difficilement idée.

De qui parle-t-on ?

Les personnes qui font la manche aux coins des rues, qui offrent de laver les pare-brise pour une pièce, qui viennent déclamer leurs difficultés dans les rames du métro ou les couloirs d'une gare, ou qui vendent un journal comme *l'Itinérant* ou *La Rue* sont devenues les symboles de la grande pauvreté, de « l'exclusion ». On nomme généralement ces personnes « sans-abri » ou « SDF ». Or ce sont des activités économiques, dans un marché du travail particulièrement instable et précaire, qui les placent sous notre regard, et non des problèmes relatifs au marché du logement [2].

Tous les sans-abri ne font pas la manche. Et toutes les personnes qui sont acculées à la mendicité ne sont pas sans-abri. Pourtant, on assimile communément la mendicité à une activité réservée aux sans-abri. Par ailleurs, la mendicité n'est pas une activité uniforme, ce qui brouille les frontières qui la séparent d'autres activités pratiquées dans l'espace public. Le cracheur de feu, le joueur de pipeau péruvien, le dessinateur à la craie sur le trottoir, le jeune qui nettoie d'office les pare-brise, ou le vendeur de « journaux de sans-abri », exercent en fait des activités qui sont très proches de la mendicité, dans la mesure où il s'agit de sollicitations publiques non, ou très peu réglementées, protégées, déclarées. En fait, pour parler avec un peu de précision de la mendicité et des mendiants, il faut avoir à l'esprit qu'on ne parle pas que des sans-abri, loin de là, et qu'on ne s'arrête pas à la simple activité de sollicitation sans contrepartie. La difficulté est grande, car si on ne sait pas grand chose des sans-abri (1), et de leurs conditions de logement, on en sait encore moins sur la population des personnes qui exercent la mendicité et/ou certaines de ses dérivées.

Le mendiant, ou le « mancheur », est un « homme public » qui, dans l'espace public, sollicite une attention par une revendica-

Hors de l'hexagone, la chasse aux mendiants est ouverte

Les arrêtés dits anti-mendicité suscitent des polémiques estivales bien hexagonales. Ce qui est moins connu c'est le renouveau récent, dans d'autres pays, de mesures répressives. On peut faire, grâce aux dépêches de l'AFP, un rapide tour du monde du développement récent de l'ostracisme.

Ainsi, à Ras al-Khaima, un des sept membres de la fédération des Emirats arabes unis, la mendicité est depuis mai 1997 punie de flagellation jugée comme un meilleur moyen de dissuasion que l'emprisonnement (AFP 5/5/97). En juillet 1997, le ministre émirati de la Justice, des Affaires islamiques et des Biens religieux a demandé à ses services d'intensifier la lutte contre la mendicité, notamment près des mosquées (AFP 6/7/97). Au Caire, la police organise régulièrement des rafles parmi les mendiants, en particulier pendant les saisons touristiques (AFP 20/08/96). Le gouvernement koweïtien a, en mai 1997, transmis au parlement un projet de loi en vertu duquel la mendicité sera considérée comme un crime passible d'une peine de prison (jusqu'à six mois) et d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 600 dollars (AFP 4/5/97).

Pour lutter « énergiquement » contre la mendicité, le préfet-maire de Niamey a interdit, début juillet 1997, de mendier aux feux rouges, aux panneaux de stop et devant les services administratifs de la capitale du Niger (AFP 14/07/97).

A un autre bout du globe, au Brésil, une campagne de lutte contre la mendicité a été lancée à Rio de Janeiro en février 1997. Sous le slogan « l'aumône n'est pas la solidarité » la municipalité brésilienne demande à la population de ne pas faire l'aumône aux mendiants (AFP 1/02/97). Depuis juillet 1997, la mairie retire les mendiants des rues de Copacabana (AFP 25/08/97). A Cuba, les jeunesses communistes ont demandé en décembre 1996 que la mendicité des enfants soit fortement réprimée. Ces enfants « portent atteinte à la dignité nationale » car ils « dérangent et irritent les touristes » (AFP 8/12/96). Depuis l'été 1995, la loi vénézuélienne sur le vagabondage, promulguée en 1938, a été remise en vigueur par le ministre de l'Intérieur (AFP 26/08/95).

Dans une autre contrée, au Japon, les forces de police interviennent parfois brutalement pour chasser les sans-abri du centre des villes (AFP 24/01/96). En Chine, les autorités ne sont pas moins répressives. Début 1997, pour « nettoyer » Shenzhen avant la restitution de la ville limitrophe de Hong Kong,

1 500 policiers ont rassemblé en moins d'une journée un millier de personnes vivant de mendicité ou d'expédients divers (laveurs de pare-brise, vendeuses de fleurs, etc.) avant de les renvoyer dans leurs régions d'origine (AFP 10/01/97). A Moscou, début 1996, la municipalité a décidé de débarrasser ses rues des mendiants qui les encombrant. La police ramasse les « bomji » (sans-abri) et les emmène vers des centres spécialisés (AFP 2/01/96). Pour préparer les festivités du 850ème anniversaire de Moscou, les autorités ont accentué leurs efforts, et systématisent leur « nettoyage » en renvoyant les sans-abri, après un passage en « centre de réhabilitation », vers les villes dont ils proviennent (AFP 27/08/97).

En Europe, les villes françaises ne sont pas les seules à prendre des dispositions inhospitalières. Ainsi depuis novembre 1995, un arrêté communal bruxellois interdit l'exercice de la mendicité au centre de la ville (AFP 15/11/95). Outre-Manche, John Major, alors Premier ministre britannique, a déclenché une tempête politique pendant la campagne des élections européennes de 1994, en s'en prenant violemment aux mendiants jugés agressifs et nuisibles au tourisme. Il a alors notamment souhaité que la police applique plus systématiquement la loi qui prévoit contre les mendiants des peines allant jusqu'à 1 000 livres d'amende et trois ans de prison (AFP 27/05/94). Tony Blair, quatre mois avant de prendre la place de John Major, s'est prononcé, dans une interview au *Big Issue* (*La Rue* anglais), pour l'éviction des sans-abri des rues (AFP 7/01/97).

En Europe de l'Est, en septembre 1995, le nouveau gouvernement roumain a décidé que la mendicité, qui était interdite sous le régime Ceausescu, serait de nouveau passible de peines de prison (AFP 23/09/95). En novembre 1996, la mairie de Prague a rédigé un arrêté municipal pour interdire la mendicité dans le centre de la capitale tchèque, ainsi que dans le réseau métropolitain (AFP 20/10/96).

Outre-Atlantique, aux Etats-Unis, les villes ont de plus en plus tendance à produire des textes destinés à écarter les pauvres de leurs rues (*anticamping and antippanhandling ordinances*). La commission pour la sécurité publique du conseil municipal de New York, par exemple, a adopté à l'unanimité, en juin 1996, une proposition de l'administration municipale punissant la mendicité jugée « agressive » d'au maximum 20 jours de prison ou 250 dollars d'amende (AFP 27/06/96).

tion orale ou une exposition écrite de ses malheurs [3]. Avec les colporteurs, les artistes, les vendeurs (ou les revendeurs) à la sauvette, les pickpockets, voire les prostituées, il appartient à l'univers composite et haut en couleur des « métiers » de la rue. Il ne s'agit pas ici de présenter cet univers aux contours flous, tant ils varient en fonction des représentations de ce que sont la pauvreté et la précarité, et qui peut aisément se dissoudre dans la notion d'économie parallèle ou souterraine. Il est beaucoup plus utile de remarquer que cet univers est hétérogène et qu'il se vit comme tel.

Vif antagonisme entre mendiants et colporteurs

Faire la manche est assurément la dernière activité à laquelle on s'adonne. Sur l'échelle de noblesse des métiers de la rue, la mendicité se situe au plus bas. Parmi les personnes qui exercent ces activités, la conscience est forte de cette inégalité de position. Dans les années vingt, aux Etats-Unis, un auteur averti, Nels Anderson, notait déjà que « *l'antagonisme entre les mendiants et les colporteurs est particulièrement vif. L'homme qui détient un permis de colportage n'a aucun respect pour l'individu qui se contente de mendier* » [4]. Pour caractériser ces métiers de la rue, il faut, toujours selon N. Anderson, les réunir sous la caractéristique commune de « la débrouille ». Cette débrouille, c'est la somme des moyens qu'utilisent les personnes qui connaissent l'instabilité des revenus et du logement pour vivre. La mendicité est un des moyens de ceux qui n'ont plus rien, ou plus grand chose, pour assurer leur quotidien. On pourrait également pour caractériser tous ces « petits boulots » de la rue parler de « bricolage social », de « cueillette urbaine » ou de « braconnage urbain ». Ces termes insistent sur l'instabilité, la relative illégalité et l'archaïsme de ces activités.

Les personnes en situation de plus ou moins grande précarité sont depuis longtemps un vivier pour tous ces « petits boulots » et en particulier pour le colportage qui connaît aujourd'hui une certaine actualité par le

biais des « journaux de rue » comme *Macadam* ou *Le Réverbère*. La vente de ces publications, conçues sur le modèle du journal new-yorkais *Street News* et du journal londonien *The Big Issue*, peut être considérée comme un avatar de la mendicité. Effectivement, les discours des vendeurs sont presque toujours du même ordre que ceux utilisés pour faire la manche. Par ailleurs, lors de l'échange avec les vendeurs, ce n'est presque jamais le produit « journal de rue » que l'on rémunère mais le statut annoncé par le vendeur [5].

Cette actualité du colportage n'est qu'un exemple du renouveau des métiers de la rue. La période actuelle voit le développement, plus ou moins toléré, des spectacles de rue et des activités commerciales « informelles » comme ces vendeurs de grains de riz sur lesquels on inscrit un prénom, ces vendeurs de ballons gonflables ou de pin's, ou ces vendeurs à la sauvette qu'on peut rencontrer, aux côtés des artistes les plus divers, dans les couloirs du métro ou sur les grandes avenues. La mendicité appartient donc à un univers d'activités caractérisées par le fait qu'elles s'exercent dans l'espace public, qu'elles sont mises en oeuvre dans l'attente d'une rétribution, et qu'elles sont plus ou moins licites. La mendicité, au sens strict, « la manche », se caractérise par la sollicitation d'un secours qui doit venir sans contrepartie de la part du secouru. Elle est une demande, écrite ou orale, d'un don, à partir de bribes d'informations sur le bénéficiaire.

La mendicité, une activité organisée

Les enquêtes sociographiques sur les personnes qui font la manche montrent qu'elles vivent cette expérience comme un véritable métier, organisé dans le temps et dans l'espace [6]. La mendicité a toujours été et reste une activité qui s'exerce au quotidien comme un travail. Un observateur qui connaît bien les clochards parisiens le dit sous forme de boutade : « *quiconque pense que mendier n'est pas une forme de travail n'a jamais essayé !* » [7].

Vivre de mendicité, ou survivre grâce à la mendicité, c'est maîtriser un ensemble de discours, de pratiques, d'attitudes, d'horaires, de lieux, ce qui nécessite de véritables compétences, comprenant la maîtrise d'un agenda et d'un argumentaire. En effet, il est nécessaire de savoir dans quels lieux et à quels moments il est pertinent de s'exposer. Pour optimiser sa prestation, il faut évaluer la rémunération potentielle sur un site, ainsi que la concurrence ou le niveau de répression qu'on peut y rencontrer. Par ailleurs, la mendicité en tant qu'exposition publique du malheur repose sur l'argumentaire (le texte rédigé ou déclamé) du mendiant. Les textes rédigés sur des cartons ou déclamés dans le métro sont souvent relativement élaborés et parfois très précisément construits. Ils peuvent s'inscrire sur des registres d'actualité, de compassion, de provocation, de crainte, voire d'humour. Les discours varient d'ailleurs en fonction des évolutions du marché. D'aucun pourra noter, dans le métro, que la plupart des discours débutent désormais par une présentation d'excuses sur le thème : « *je sais que vous êtes souvent dérangés...* », « *je sais que nous sommes nombreux à vous solliciter...* ».

S'il existe une organisation individuelle dans la mendicité, on peut aussi repérer quelques éléments d'organisation collective de la profession. Ces éléments sont toutefois à nuancer dans la mesure où ils ne correspondent absolument pas à une industrie généralisée de la mendicité. On peut tout de même signaler quelques-uns de ces éléments. Ainsi, des petites plaquettes cartonnées, parfois imprimées en quadrichromie et en plusieurs langues, décrivant l'indigence d'un sourd et muet, sont de plus en plus diffusées en France. Ces plaquettes témoignent, non pas de l'existence d'une société structurée de mendiants sourds et muets, mais plutôt d'une entreprise d'exploitation de certains procédés qui ne doivent, cependant, concerner que peu de monde. On pourrait également, au titre de cette industrialisation, apporter des critiques au marché des journaux de SDF... Mais ce marché est en train de s'écrouler. Il s'agit néanmoins ici de métiers de la rue et

non de la mendicité au sens strict. Pour cette activité, l'industrie n'existe quasiment pas. Certes, des groupes plus ou moins soudés, plus ou moins éphémères, de mendiants, opèrent à certaines heures, dans certains lieux. Ils se remplacent au même poste et peuvent mutualiser leurs revenus. Il n'existe pas pour autant d'organisation bureaucratique. Il s'agit simplement d'arrangements conjoncturels bricolés et non d'une corporation organisée autour de codes et d'une élite. La territorialisation de l'activité n'est jamais fixée formellement, et ces groupes ne durent généralement pas longtemps. Les « bandes » qui tiendraient le marché sont très réduites et très peu soudées.

Une concurrence accrue

Le marché, en réalité, n'est pas tenu par qui que ce soit. Il s'autorégule à partir d'arrangements individuels plus ou moins violents. Avec l'augmentation du nombre de mendiants, les tensions se font bien sûr de plus en plus fortes. L'économie de la mendicité ne s'organise pas pour autant de manière plus rigide. Les mendiants ressentent individuellement cette concurrence accrue, ce qui conduit à des adaptations quotidiennes, de temps en temps à des insultes ou des affrontements, mais rarement à des coopérations rigoureusement négociées. Dans certains pays pauvres l'organisation des mendiants peut être plus précisément réglée [8]. Ce n'est pas du tout le cas en France. Concluons en affirmant, contre certains anathèmes, qu'il n'existe pas une société de la mendicité et que généralement le mendiant est un travailleur très indépendant.

On pourra rétorquer que les Roumains, les Yougoslaves, les Polonais, les Bulgares démentent cette conclusion. Il ne faut pas nier le cas singulier des personnes venant des Pays de l'Est. Ces populations posent des problèmes spécifiques quand il s'agit d'observer leurs activités de mendicité. On se contentera ici de trois remarques. La première concerne le nom qu'on leur donne. On peut constater qu'il varie, autant dans

leurs discours que dans la perception des passants, en fonction des événements géopolitiques. La deuxième est que la situation de ces personnes, en fait extrêmement mal connue, éveille bien des fantasmes. Tout le monde semble avoir vu les familles roumaines ou yougoslaves déposer, à partir de voiture de luxe, dans les rues leur progéniture pour faire la manche. Cette rumeur est pourtant contredite par les habitats précaires dans lesquels sont généralement reléguées ces familles, à la périphérie de villes qu'elles ne semblent fréquenter que par les transports collectifs. Troisième remarque, les problèmes de ces personnes ne sont pas uniquement liés à leur pratique de la mendicité. Il s'agit de questions beaucoup plus larges relevant des politiques d'immigration et d'asile politique, ainsi que de la problématique spécifique des gens du voyage mâtinée d'une antique hostilité antizigane. En tout cas, on ne peut réduire la question de la mendicité organisée aux rumeurs et aux imprécisions qui entourent des populations dont on ne sait pas grand chose.

Apitoyer ou effrayer

Pour bien cerner cette activité et briser les mythes du « business lucratif » très organisé, tout en ne méconnaissant pas des phénomènes comme l'existence de trafics d'enfants (mais plus en Roumanie, en Tunisie ou en Inde qu'en France...), il convient de se pencher sur le « marketing » de la mendicité. Par marketing, on entend l'ensemble des techniques de sollicitation utilisées par le mendiant. Le terme, s'il peut étonner quand on parle de pauvreté, convient cependant tout à fait. En effet, si sempiternellement on a cherché à séparer les « vrais nécessiteux » des « professionnels », jamais on a pu y parvenir de manière satisfaisante. Plutôt que de s'arrêter sur deux catégories figées de mendiants, il est préférable de considérer les diverses formes et modalités de la mendicité pour saisir l'ensemble des conduites et des pratiques des mendiants.

La mendicité, qui n'est pas une profession inscrite au registre des métiers, apparaît

comme une activité organisée de sollicitation dont les deux principales modalités sont d'apitoyer ou d'effrayer. Les techniques d'apitoiement sont considérées par certains comme de l'escroquerie. Les techniques qui relèvent de l'intimidation ont toujours appelé des réponses répressives. Il est certain que de véritables tactiques de la manche existent. Et ces tactiques sont, pour beaucoup, composées de stratagèmes, ce qui enclenche les critiques de tous ceux qui considèrent que les mendiants sont des menteurs et des profiteurs. A toutes les époques, les mendiants ont fait l'objet de charges, parce que leurs recours à toute sorte de procédés trompeurs les rendent suspects.

Au début de notre siècle, le juriste Christian Paultre écrit dans cette veine que « *la mendicité a toujours été caractérisée, d'une part, par la ruse et les fourberies de ceux qui mendient et, d'autre part, par la crédulité de ceux qui donnent. Les artifices mis en oeuvre par les mendiants pour exciter la pitié, les fraudes employées par eux pour duper les coeurs sensibles et crédules sont de tous les temps et de tous les lieux* » [9]. L'historien Michel Mollat relève, lui aussi, une certaine « truanderie » qui caractérise la pratique de la mendicité au Moyen Age. Il écrit ainsi que « *certaines trompent la confiance en simulant cécité ou claudication, en présentant de fausses plaies toutes vermillonnées, en apitoyant les passants par des gémissements ou la présentation d'un bébé à demi nu emprunté ou loué à quelque autre indigent* » [10].

Ces simulations et déguisements appartiennent au répertoire technique du travail des mendiants. Ce répertoire contient des moyens beaucoup plus anodins, mais ce sont toujours les techniques les plus sensationnelles qui sont mises en avant par les contempteurs de cette activité.

Le constat de relatif professionnalisme dans la mendicité permettait aux observateurs du XIX^e siècle, période de véritable croisade contre les mendiants, d'engager une frénétique chasse aux pauvres. Le ton employé par les publicistes ou les juristes de la fin du siècle indique que lorsqu'ils

parlent de « profession » ou de « travail » quand ils étudient la manche, c'est à leurs yeux une condamnation morale, une manière de montrer l'escroquerie à la charité qu'est la mendicité (2). Ils opposent toujours les « professionnels » qui exploitent la bonne volonté aux véritables malheureux que la honte pousse à se cacher.

Au XIX^e siècle, une frénétique chasse aux pauvres

Le XIX^e siècle se délecte, en fait, et pour se faire peur, d'un univers très organisé et très hiérarchisé. Le journaliste Louis Paulian décrit ainsi une profession qui se décompose en « service actif » (mendiant ambulant) et « service passif » (mendiant sédentaire). Il présente un univers professionnel très structuré avec ses stages d'apprentissage, ses tuteurs, ses patrons, ses professeurs et ses guides méthodologiques. Il cite deux guides, le *Petit Jeu* et le *Grand Jeu*, documents possédés ou au moins consultés, selon lui, par tous les mendiants, véritables bottins d'adresses, sortes de « guides du routard », dans lesquels des donateurs généreux étaient recensés. L. Paulian dénonce, à partir de ces éléments, une véritable industrialisation des procédés utilisés pour faire la manche.

Pour le juriste Fernand Chanteau, qui reprend les constats et les analyses de Paulian, la mendicité est également un métier. Avec d'autres juristes de cette fin de siècle, il plaide non plus seulement pour condamner la mendicité mais également pour criminaliser l'aumône. En interdisant l'offre (en l'occurrence le don) par l'amende, il souhaite voir disparaître la demande (3). Ces auteurs, dont on peut aisément dénicher la postérité moralisante, oublient que les mendiants, « malheureux » ou « professionnels », considèrent et exercent tous la mendicité comme une activité structurée. La coupure entre les « professionnels » et les autres n'a, en réalité, pas grand sens.

En rester au constat des stratagèmes utilisés par les mendiants, c'est oublier que mendicité est toujours un dernier recours.

Notons ici que les techniques objectivement odieuses, comme la location de bébés, utilisées par certains ne concernent en réalité qu'une minorité. Exhiber ces cas extrêmes en généralité, c'est chercher à appuyer une charge contre « les professionnels », qui seraient les cas typiques, alors qu'il ne s'agit que de cas particuliers.

Une étude raisonnée de la mendicité doit dépasser les catégories des professionnels, et - disons - des amateurs, des vrais et des faux mendiants, car la mendicité se caractérise toujours par un système plus ou moins élaboré d'adaptation à l'indigence. Les stratagèmes de la mendicité ne doivent pas être examinés comme des supercheries sciemment élaborées mais comme des adaptations contraintes.

« Priante », « tape-cul », « à la volée », « à la rencontre »

La sociologue Pascale Pichon a repéré diverses formes de mendicité. Elle les présente en s'appuyant sur les termes en usage parmi les « mancheurs ». Elle en retient quatre : la « priante », le « tape-cul », « à la volée », « à la rencontre » [6].

La « priante » renvoie à une localisation et à une clientèle précises. Appelée ainsi parce qu'elle se déroule traditionnellement près des lieux de culte, cette forme de manche est la plus passive. Statique et silencieux, à côté d'un distributeur automatique de billets, sous le porche d'une église, aux portes d'un supermarché, le mendiant tend juste la main ou un gobelet.

Le « tape-cul » correspond à une forme de manche où le mancheur est assis près d'un carton sur lequel il a inscrit quelques informations laconiques : « SDF, un ou deux francs SVP », « Sans domicile, sans ressources, à votre bon cœur ». On peut actuellement observer un nombre grandissant de personnes qui pratiquent de la sorte, à genoux, au milieu des trottoirs, des rues ou avenues commerçantes.

L'expression « à la volée » illustre plus une

manière de donner qu'une forme de mendicité. Les mancheurs caractérisent ainsi la façon dont le passant jette une pièce « à la volée ». Quant à la quatrième forme de manche, c'est avec un discours plus ou moins élaboré que le mancheur se présente « à la rencontre » et se met en scène devant un passant repéré comme un donneur potentiel. L'échange verbal permet de suivre une interaction de face à face plus longue, et généralement plus rémunératrice que les autres formes de manche. Les mendiants nous sollicitent ainsi, avec plus ou moins d'insistance, dans les rames du métro, sur les boulevards animés, ou entre les voitures stationnées aux feux rouges. « Faire la rame » est une autre expression qui désigne l'activité du mendiant qui opère dans le métro, passant de voiture en voiture.

La mendicité, sous toutes ses formes, oscille entre deux modalités qui consistent soit à apitoyer, soit à effrayer. Une somme de stratagèmes existent pour apitoyer, tout comme une somme de menaces peuvent être utilisées pour intimider. La mendicité devient un problème d'ordre public lorsque la quête du mendiant s'apparente à du racket. Car tous les mendiants ne sont pas des anges, comme certains discours misérabilistes le laissent entendre. Cependant, la plupart ne sont pas des délinquants, comme certains discours autoritaires pourraient le laisser penser. Le vol, l'agression peuvent être le fait de mendiants, comme de cadres supérieurs... Ce ne sont plus alors des cadres supérieurs ou des mendiants, mais des voleurs ou des agresseurs. Le problème, c'est que la suspicion est forte à l'égard des mendiants, à tel point qu'on assimile souvent mendiants, voleurs et criminels [11]. Pourtant, il convient de ne pas les marquer du sceau de l'infamie car ils évoluent dans une « carrière » qui fait parallèlement évoluer nos comportements. Jeunes et agressifs, ils inquiètent. Vieux et obséquieux ils font parfois sourire. Toujours, ils nous gênent.

Pour être le plus rigoureux possible, il convient d'envisager la mendicité comme une « carrière ». Le concept, emprunté au

départ à la sociologie du travail puis repris par l'anthropologie sociale, est parfaitement adapté ici. La carrière permet de décrire des phénomènes et des activités en prenant en compte la suite des positions occupées par une personne, tout en rendant compte des statuts, des changements, des réseaux qui concernent et entourent l'acteur [12]. On insistera sur les différentes phases de cette carrière dans la mendicité que peuvent traverser les personnes en difficulté.

La carrière du mendiant : une entrée difficile

Le premier temps, naturellement, est d'entrer dans la carrière. C'est là - et tout le monde en conviendra - le plus difficile. Comme le dit, en substance, la chanson, si voler n'est pas bien, mendier n'est pas beau... Tendre la main, s'asseoir sur une marche d'escalier avec un gobelet en plastique à ses côtés, ou aller présenter maladroitement ses difficultés à un passant, n'est jamais chose aisée pour la première fois. Et c'est un euphémisme. L'entrée dans la carrière est un choc considérable. C'est l'aboutissement d'un processus de disqualification sociale engagé plus tôt (perte de l'emploi, rupture familiale). Mendier consiste alors à exposer publiquement ses difficultés.

Constamment exposé aux regards des autres et ramené à sa condition sociale, le novice peut trouver insupportable les premières expériences. Il est, de plus, souvent forcé d'exagérer le trait. Chômeur au logement précaire, il est obligé de se présenter comme sans-abri, figure qu'il craint profondément, en tant que nouvelle étape envisageable de sa disqualification. Au moment d'entrer dans la carrière, le néophyte doit surmonter sa honte. Il faut trouver à cet effet des ressources rares que peu de citoyens de sociétés d'opulence doivent posséder [13]. Le maintien de soi devient plus dur à assurer lorsque l'on doit s'exposer dans des situations généralement considérées comme dégradantes. Divers expédients peuvent être utilisés pour dépasser cette honte. L'alcool ou les stupéfiants sont

alors consommés pour supporter son humiliation et tenter de conserver, artificiellement, sa dignité.

Avec le temps, l'activité devient une routine

Avec le temps, si rien n'a permis d'empêcher cette entrée dans la carrière (prise en charge sociale efficace, retour vers la famille), la personne en difficulté peut commencer à exercer son activité comme une routine. Il s'agit de la phase traversée par la plupart des personnes que nous rencontrons régulièrement, aux mêmes endroits, généralement aux mêmes heures. Plus avancé dans la carrière, le mendiant a fait diverses expériences de son activité. Par l'apprentissage, l'accumulation d'expériences, les contacts avec les « collègues », la mendicité devient une activité routinière [6]. Parallèlement, le processus de disqualification sociale se poursuit (perte du logement, liens familiaux qui se distendent encore). Au mieux, il se maintient.

Le mendiant s'habitue à son activité et adopte des postures et des discours perfectionnés. Bien engagé dans la carrière, il peut tout à fait maîtriser son activité. Avec quelques « collègues », eux aussi routinisés dans la mendicité, il peut organiser des rotations de travail. Le regard des passants n'est plus forcément compatissant, et peut devenir méfiant. Le mendiant devient ce terrible « professionnel », ce « parasite » que des siècles de répression ont désiré éradiquer. Il risque, à ce moment, de s'inscrire dans des cercles vicieux qui vont l'emprisonner. L'absorption sans joie d'alcool permet de surmonter la honte, mais la mendicité peut devenir la seule source de revenus. Le temps qui lui est consacré ne permet plus de suivre les démarches nécessaires à la conservation des revenus sociaux. Les revenus de la mendicité sont alors de plus en plus orientés vers l'alcool, les médicaments ou la drogue. Prisonnier de la carrière, à laquelle il a pu s'adapter et qu'il a parfois rationalisé, le mendiant peut connaître une ultime phase, celle de l'abandon.

A force d'errer pour mendier, d'être méprisé et agressé, le mendiant quitte la routine qu'il aura adoptée. N'assurant plus les horaires et les prestations qui lui permettaient de surnager, il abandonne l'organisation qu'il aura bricolée. Se sédentarisant lentement dans un espace (sous un porche, un pont, dans un local technique d'une gare, dans un square), le mendiant n'exerce plus son activité que de manière sporadique et désorganisée en fonction de ses derniers besoins. Il ne fera plus très peur, et les regards se feront à nouveau plus doux. Il n'est plus ce professionnel honni, mais ce malheureux pour lequel on a un peu de tendresse - figure traditionnelle du clochard. Il est brûlé par l'alcool, la violence et le mépris. Sa carrière prend lentement fin, comme sa vie.

Un ressaisissement peut conduire à une sortie définitive

Avec le temps, la carrière de la mendicité devient plus un processus de dégradation que d'affirmation des compétences. Plus la personne se perfectionne dans sa carrière professionnelle, plus sa dégradation se ressentira dans sa carrière morale. Cependant, rien n'est linéaire. La carrière n'est pas une séquence linéaire de la fragilité à l'abandon, en passant par la routine. On peut rester des années dans la routine sans jamais connaître l'abandon. Abandonné depuis quelques temps, on peut réagir et se réorganiser. Le choc de l'entrée ne conduit pas mécaniquement à la routine. S'il peut conduire au suicide, il peut également conduire à un formidable ressaisissement qui, appuyé ou non par un contact social, peut permettre une sortie définitive de la carrière. Fondamentalement, il faut avoir à l'esprit que s'il y a des entrées dans la carrière, il existe aussi des sorties. Il n'y a certainement pas de fatalité.

Cette description en terme de carrière et de phases, qui n'est qu'un modèle et qui n'épuise pas la réalité, permet de présenter l'hétérogénéité des situations et la diversité des parcours. Insistons sur le fait que les mendiants, qu'ils nous semblent amateurs

ou professionnels, n'ont jamais choisi cette carrière. Il est aisé de penser que tendre la main est une facilité pour des fainéants perdus par l'ivrognerie et le vice. Les entretiens avec les personnes poussées à cette extrémité nous confirment le redoutable déshonneur, l'effroyable perte de dignité qui peuvent être ressentis. On pourra rétorquer que « certains s'en sortent bien ». On nous opposerait qu'il y a beaucoup plus souvent opportunité que nécessité. Quelques exemples de rémunérations impressionnantes contrediraient notre argumentation. Mais ces rémunérations, qui sont aussi rares que fantasmées, ont pour particularité de n'être jamais assurées. Elles ne sont que des bons moments (relatifs) dans la carrière.

Finalement, si la carrière dans la mendicité est bien une adaptation rationnelle, mais difficile car formidablement contrainte, à une situation de pauvreté, elle n'est jamais une opération délibérément programmée. Les réprobations du type « ils l'ont choisi », « il ne faut pas les encourager », font l'hypothèse d'un formidable cynisme que rien ne vient étayer.

La mendicité : moyen ultime

Engagés dans une carrière où l'on descend plus facilement qu'on ne (re)monte, les mendiants n'ont que des revenus précaires. Leur chiffre d'affaires n'est pas protégé, n'est aucunement assuré de régularité, ne permet ni retraite ni chômage ni protection sociale. La plupart des mendiants vivent au jour le jour. Certains vivent même à la minute, sans projection dans l'avenir immédiat. Les accidents sont toujours probables (maladie, vols, agressions), et peuvent à tout moment faire basculer plus bas. La carrière dans la mendicité autorise parfois, à quelques-uns, de belles journées mais, globalement, quand on parle des revenus de cette activité, il ne faut pas fabuler.

La mendicité est, pour de nombreuses personnes, un ultime moyen de subvenir à ses besoins. Mais, ajoutés aux revenus sociaux, les revenus de la mendicité posent

problème. Cette question s'inscrit dans une thématique plus générale sur les phénomènes de désincitation/incitation au travail (4) et sur la chasse aux « profiteurs » de l'aide sociale. Le cumul du chiffre d'affaires de la manche et des revenus sociaux permet manifestement à de nombreux mendiants de s'en sortir, au jour le jour. Avant le RMI, c'était déjà en panachant « biffe », marché noir, trafics divers, chapardage, mendicité et pension d'invalidité ou d'ancien combattant, que le clochard survivait [14].

Les mendiants sont piégés dans une profonde trappe de pauvreté

Dans certains cas, les produits de la manche, ajoutés à diverses allocations, à des apports familiaux et à d'autres activités, peuvent constituer des revenus non négligeables. Ils ne permettent, cependant, presque jamais aux mendiants sans-abri d'accéder à un logement stable, car il est évidemment impossible de montrer une fiche de paye à un bailleur. Les mendiants sont, en définitive, piégés dans une profonde trappe de pauvreté qui les amène à cumuler diverses sources de revenus et de secours qui, chacune obtenue isolément, ne permettrait même pas de survivre. Ils sont ainsi condamnés à mendier dans l'espace public, mais également auprès des divers services administratifs ou associatifs qui peuvent leur apporter une aide.

A titre d'anecdote, on peut préciser que parmi les sans-abri, nombreux sont ceux qui cumulent mendicité et RMI - la « Saint-Rémi » comme on peut souvent entendre dire au sujet du jour d'attribution du RMI. Notons un problème grave, qui explique peut-être en partie la plus grande agressivité des jeunes mendiants, c'est qu'ils n'ont pas le RMI. La mendicité, sous toutes ses formes, devient pour eux l'unique source de revenus. Ils n'ont donc rien à perdre, et tout à essayer.

Que la mendicité soit l'unique ressource ou une rémunération d'appoint, l'analogie avec le travail au noir est intéressante. Le

travail au noir coûte à la collectivité en charges et en taxes perdues. Il autorise, de l'autre côté, de nombreuses personnes à arrondir leurs fins de mois et un grand nombre d'artisans et PME à ne pas déposer leur patente ou leur bilan. La mendicité joue un rôle similaire dans la mesure où elle permet à de nombreux sans-abri, mais aussi à de nombreux chômeurs logés, de trouver des revenus d'appoint. Comme le travail au noir, elle est critiquée parce que les revenus qu'elle procure ne transitent pas par des flux normalisés et ne correspondent pas à des ajustements précis des contributions et des rétributions.

La mendicité est relativement tolérée

Les regards que l'on porte sur le travail au noir se situent dans une dualité que le sociologue Jean-François Laé exprime clairement : « soit le travail au noir est rejeté comme concurrence déloyale, soit il apparaît comme une planche de salut dans une société rigide sans imagination, suivant l'option libérale ou sociale-démocrate des acteurs » [15]. De la même manière, la mendicité est soit rejetée, parce qu'elle met en question les modes de redistribution, soit acceptée, parce qu'on la considère comme un dernier recours. Comme le travail au noir, elle est relativement tolérée car on sait qu'elle permet de diminuer le coût social total du chômage. Au sujet de l'ampleur des revenus qu'elle procure, les chiffres fantaisistes des uns se confrontent aux estimations les plus invraisemblables des autres. Les « mendiants millionnaires » sont mis en avant par tous ceux qui veulent interdire la mendicité. La misère noire des mendiants est rappelée par tous ceux qui les défendent. Il est commun d'essayer d'estimer les gains moyens de la mendicité, pour s'en étonner et les comparer à des ressources normales. Cependant, rien n'autorise à dire que la mendicité, sous toutes ses formes, soit jamais préférable à un salaire minimum.

Insistons sur le fait que des cas spectaculaires existent. Des stratagèmes plus ou

moins fiables, plus ou moins licites, permettent des « coups » rémunérateurs. Plutôt que les « bons coups » qui consistent en fait en des gains exceptionnels (un « Pascal » lancé dans une sébile), il faut relever que c'est avec une organisation très rigide que les gains peuvent être substantiels. François Chobeaux, qui connaît bien la population de ceux qu'il décrit comme « zonnards », rapporte qu'en quelques mois de travail intensif sur la ligne A du RER un couple a pu s'acheter, avec de nombreuses difficultés, une voiture [16].

L'erreur serait de s'arrêter à ces cas, ou à ces coups, qui ne reflètent en rien la banalité et la difficulté du quotidien de la plus grande partie des mendiants. Malgré quelques cas extraordinaires relevés voire arrangés par les journalistes, ils sont très pauvres, travaillent beaucoup et subissent mépris et violence. C'est ce que confirme une recherche conduite par deux économistes de Columbia aux Etats-Unis.

Le mendiant travaille longtemps et beaucoup

Brendan O'Flaherty et David Bloom ont réalisé avec leur équipe, en avril 1993, une série de deux cent neuf entretiens avec des personnes vivant de divers métiers de la rue à New York [2]. C'est un échantillon aléatoire, informel, mais c'est la seule enquête existante sur l'ampleur réelle des revenus issus de ces activités. L'enquête montre clairement la profonde indigence de ceux qui les exercent, et leurs conditions de travail déplorables et dangereuses. Il y apparaît nettement que le mendiant, entendu comme celui qui exerce un quelconque métier de la rue, travaille longtemps et beaucoup.

La plupart des mendiants interrogés par O'Flaherty et Bloom travaillent sept jours sur sept. 78 % d'entre eux travaillent plus de sept heures par jour. Faire la manche, ramasser des canettes, vendre *Street News* (le journal des sans-abri new-yorkais, ancêtre des journaux européens), sont des activités structurées et difficiles à tenir. On

travaille beaucoup et on gagne peu. Les mendiants restent debout quand il fait froid, secouant une coupelle, supportant le mépris des passants. Tout cela est loin d'être plaisant, comme il n'est pas plaisant de glaner des canettes sur les trottoirs (la collecte de canettes est une activité typiquement américaine car il existe des lois écologiques sur le recyclage), de vendre une publication disqualifiée, de se promener avec de gros sacs, de fouiller les poubelles ou de se faire régulièrement voler ses maigres revenus.

Le colportage rapporte le plus

On ne peut estimer précisément ces revenus, insiste à raison O'Flaherty. Ils varient considérablement tous les jours. De plus, les déclarations de ces gains peuvent être énormément biaisés. D'un côté, il peut s'agir de les amoindrir pour susciter la pitié ou pour ne pas compromettre l'attribution d'un revenu de substitution (à New York, le système d'allocations, relativement généreux pour les Etats-Unis, est différentiel, comme notre RMI). De l'autre, on peut fortement les augmenter pour mettre en avant une sorte d'expertise ou pour susciter le respect parmi ses collègues. En tout état de cause, à partir de leurs déclarations lors des entretiens, on peut noter qu'avec sept à neuf heures de travail quotidien, la plupart des enquêtés ont des revenus qui se situent en dessous du salaire minimum et, pour beaucoup d'entre eux, très en-dessous.

Ce qui rapporte le plus, ce sont les différentes formes de colportage, la mendicité au sens strict étant l'activité qui rapporte le moins. Pour la mendicité au sens strict, sur une semaine, temps de l'enquête, le gain moyen pour la meilleure journée aura été de 38,2 dollars, et de 8,9 dollars pour la plus mauvaise journée. Lors de cette meilleure journée de la semaine, 50 % des mendiants auront gagné moins de 32,5 dollars, et pour la plus mauvaise journée de la semaine, 50 % des mendiants auront gagné moins de 2,5 dollars. Ces chiffres ne donnent, en réalité, qu'une tendance.

Ils ne permettent absolument pas d'affirmer que les mendiants gagnent quotidiennement en moyenne près de 40 dollars (meilleure journée), ou 10 dollars (pire des journées), ou même 25 dollars (moyenne de la meilleure et de la pire journée). Les variations sont en réalité énormes tout au long de la semaine. Elles le sont aussi tout au long de l'année (les mois de fin d'année étant plus rémunérateurs).

Les variations sont également gigantesques en fonction des personnes. Un sans-abri très désocialisé, habitué et adapté à un quartier, saura quémander ce dont il a besoin pour subsister. Une personne tout juste acculée à la mendicité, tout nouvellement engagée dans la carrière, pourra ne pas supporter d'avoir à tendre la main, et donc ne rien rapporter. Une autre, plus engagée dans la carrière, saura plus habilement obtenir les produits de la charité.

De l'enquête d'O'Flaherty, on peut également retenir que parmi tous ceux qui exercent un métier de la rue, 36 % travaillent en groupe et 20 % partagent les bénéfices. Ces pourcentages sont plus faibles lorsqu'il s'agit de la mendicité au sens strict. Ces groupes sont de taille réduite (moins de cinq personnes). Ceci confirme qu'il n'y a pas d'industrie dans ce domaine, avec une hiérarchie et des codes précis.

Une énorme dispersion des revenus

Finalement, l'essentiel est de ne voir dans cette enquête (cf. tableau p. 122) qu'une indication conjoncturelle, seulement valable pour New York et pour le mois d'avril 1993. Etablir une réponse à la question « combien gagnent les personnes qui font la manche ? » est en réalité presque impossible. Les chiffres qui peuvent circuler en France (on entend souvent parler de 200 ou 300 F par jour) ne reflètent pas l'extrême dispersion des revenus. En un mot, établir une moyenne des revenus de la mendicité n'a quasiment aucun sens, tant les variations sont importantes. Avant de s'inquiéter de la moyenne, il faut relever que la

dispersion des revenus est énorme. Pour chaque personne qui fait la manche, il est possible d'obtenir une indication. Mais cela demande du temps et de la confiance, et le résultat obtenu ne peut en aucun cas être généralisé.

Donner ou ne pas donner ?

Faut-il donner au mendiant ou l'éconduire ? Doit-on traverser la rue pour éviter le cruel dilemme de donner ou de ne pas donner à ceux qui rendent publiques leurs difficultés ? Les attitudes sont très diverses. Dans les rames du métro, là où la clientèle de la mendicité est la plus captive, d'aucuns donnent, d'autres ne lèvent pas les yeux, certains murmurent « trouve du boulot » ; en tout cas personne ne reste réellement indifférent et chacun doit se demander s'il va ou non donner (5). La mise en scène de l'interaction entre le mendiant et le passant

produit des réactions très variées.

L'aumône a longtemps été un rite d'une « économie du salut » dans laquelle riches et pauvres négociaient l'indigence et le divin [17]. On a pu magnifier ces périodes, en imaginant que les mendiants étaient mieux tolérés. Le pauvre, clef du paradis, était certainement une figure nécessaire de l'espace public. Le mendiant, même sacralisé, n'était pas pour autant un être sympathique. Il restait objet de mépris et d'épreuves pour mériter l'aumône [18]. Ce commerce du salut s'est lentement effacé et le mendiant moderne, totalement désacralisé, travaille dans un univers largement laïc, où il trouve encore répression, sollicitude, dégoût ou dédain.

Aujourd'hui, nous sommes sollicités par des personnes qui nous demandent « un franc ou deux », « des pièces de monnaie », « un ticket restaurant », « une petite piè-

Gains quotidiens des personnes pratiquant des « métiers de rue » à New York, au cours du mois d'avril 1993

Montant des gains	Gains quotidiens les plus élevés (meilleure journée)		Gains quotidiens les moins élevés (pire journée)	
	Médians	Moyens	Médians	Moyens
Inférieur à 10 dollars	19,0 %		70,8 %	
Entre 10 et 25 dollars	20,1 %		21,6 %	
Entre 25 et 40 dollars	17,2 %		4,7 %	
Entre 40 et 55 dollars	10,9 %		0,6 %	
Entre 55 et 70 dollars	8,6 %		0,6 %	
Supérieur à 70 dollars	24,1 %		1,8 %	
Montant médian	32,50 dollars		2,50 dollars	
Montant moyen	40,20 dollars		9,90 dollars	
Occupation principale	Gains les plus élevés		Gains les moins élevés	
	Médians	Moyens	Médians	Moyens
Collecte de canettes	32,5 \$	30,3 \$	2,5 \$	6,7 \$
Mendicité	32,5 \$	38,2 \$	2,5 \$	8,9 \$
Colportage	80,0 \$	60,0 \$	7,5 \$	15,3 \$
Lavage de pare-brise	47,5 \$	46,0 \$	2,5 \$	10,8 \$
<i>Street News</i>	80,0 \$	80,0 \$	5,0 \$	5,0 \$
Travaux divers	11,3 \$	24,7 \$	5,0 \$	7,5 \$

Source : O'Flaherty, 1996.

ce », voire « un boulot » ou seulement « un sourire ». Souvent, elles nous proposent, comme contribution en échange de notre rétribution, un service ou un produit qui peut être un journal, un peu de musique, un pin's, un morceau d'accordéon ou de violon, un poème, un chant, un petit spectacle de marionnettes. Les formes de sollicitation se diversifient à l'infini. Les propriétés de la sollicitation (orale/écrite, prestation artistique/produit vendu, aspect du solliciteur, etc.) auront un impact inégal sur le témoin de la scène. En fonction de ses catégories morales, de ses options politiques ou de ses goûts musicaux il optera pour répondre à telle ou telle forme de sollicitation. Les convictions religieuses ont évidemment leur importance ; mais elles ne permettent pas d'expliquer totalement le fait de donner ou de ne pas donner [19]. Elles ne rendent pas exactement compte des préférences que nous accordons à tel ou tel mendiant. En dernier ressort c'est toujours un choix individuel, effectué en fonction d'appréciations très diverses, qui oriente notre conduite.

Entre générosité et indifférence

Entre la générosité, jamais totalement innocente, et l'indifférence, toujours plus ou moins simulée, trois attitudes sont repérables. Si l'on en juge par la corrélation évidente qui existe entre le nombre de personnes qui donnent et la forme du service proposé, une attitude très répandue est de donner de temps en temps, en fonction de la prestation. Adopter cette attitude revient à effectuer une séparation entre ceux qui méritent notre don et les autres. Il faut quotidiennement éconduire les mendiants importuns, tout en donnant à ceux qui nous conviennent. On peut ne donner qu'aux musiciens, aux « bons » musiciens, et ainsi rémunérer un « véritable » service. On peut acheter un journal, sans toutefois jamais le lire, car « celui-là au moins il fait un effort ». On peut aussi rémunérer en fonction du discours ou de l'aspect du mendiant. Il existe ainsi un « profit de bonne gueule ». Posséder un animal de compagnie ou être accompagné d'un enfant peuvent être des éléments déterminants. La période de l'an-

née a son importance, la générosité étant plus forte pendant les mois d'hiver.

Une autre attitude consiste à ne jamais donner. Cette attitude se légitime diversement. On peut ne jamais donner pour « ne pas encourager » ; ce qui est un regard bien précis sur la mendicité. Il y a là un jugement moral. On ne donne pas parce que le mendiant va boire ou se droguer. S'il dit ou écrit « *j'ai faim* », on va lui proposer un repas ou un sandwich pour pouvoir se gausser de son éventuel refus. Il est pourtant évident qu'il n'a pas faim en permanence... On peut aussi ne jamais donner parce qu'on ne sait comment, en toute justice, choisir à qui donner. On peut ne jamais donner parce qu'on considère qu'on donne assez par ailleurs, soit en versant des dons aux associations, soit par l'intermédiaire des modes collectifs de redistribution. Ainsi on ne fait pas la charité car on paye par ailleurs pour la solidarité.

Une troisième attitude consiste à donner systématiquement quelque chose. Cette attitude peut devenir onéreuse... La forme typique de cette attitude consiste à ne donner qu'à la même personne. On dispose ainsi, en quelque sorte, de ses « abonnés » ou de « son » pauvre. On peut aussi décider d'un budget (par exemple 10 ou 20 F par semaine) à distribuer, en se limitant à un versement par jour. Une autre technique est de donner selon un rythme convenu, par exemple une fois par jour, au premier quémandeur croisé.

Ces trois réponses possibles sont à rapporter à ce que nous donnons, si nous donnons. Si nous ne donnons jamais, c'est parce que, à notre sens, ces prestations ne méritent aucune rétribution. Si nous donnons de temps en temps ou systématiquement alors, soit on donne toujours la même chose (ce qui suppose d'avoir toujours et plusieurs fois le même montant dans sa poche), soit on donne en fonction d'une grille de rémunération qui est calculée à partir de nos goûts artistiques ou de notre sensibilité à telle ou telle forme de malheur.

La rémunération dépend parfois de nos

goûts, elle dépend surtout de la capacité qu'a eu le mendiant de nous convaincre. Dans tous les cas, nous convoquons des moyens cognitifs de sélection. Face à ceux qui sollicitent nos attentions, on s'interrogera toujours, comme le note Patrick Pharo, sur la *véridicité* (réalité de la misère), sur l'*innocuité* (ce qui va se passer si on donne), la *remédiabilité* (un don va-t-il changer quoi que ce soit ?), ou la *communicabilité* (cette pauvreté peut-elle m'atteindre ?). Nous aurons une forte tendance à déréaliser la situation en rationalisant notre choix, souvent pour s'épargner la souffrance morale de la mise en question qui a surgi avec l'irruption du mendiant [20]. Les tactiques personnelles, que nous composons de manière plus ou moins élaborée afin de répondre à ces sollicitations, ne peuvent néanmoins totalement nous satisfaire. Le don systématique, sorte de charité routinisée, ne saurait lui-même nous assouvir complètement car, comme le dit très bien Pedro Méca, il est toujours plus facile de donner que de recevoir [21].

La capacité du mendiant à convaincre

Si la mendicité soulève, légitimement, beaucoup d'émotion, il ne faut pas pour autant tomber dans le misérabilisme ou l'angélisme. Le misérabilisme, c'est dire que toutes les personnes qui font la manche y sont condamnées et s'y trouvent désorganisées. L'analyse faite ici consiste à dire que la plus grande majorité des personnes qui font la manche sont dans cette situation. On ne doit pas pour autant masquer que quelques groupes peuvent s'engager dans l'exploitation de la misère. Il est, en particulier, inacceptable que des enfants soient poussés par leur famille à de telles extrémités. Le système d'aide et de protection sociale, s'il connaît des difficultés, est encore assez solide pour trouver d'autres solutions à des situations jugées collectivement inacceptables.

Le législateur avisé a rayé les deux délits de vagabondage et de mendicité du nouveau Code pénal entré en application le

1er mars 1994. Cependant, il a institué comme délit le fait de provoquer un mineur à la mendicité (article 227-20). Des tribunaux commencent à s'emparer de cette possibilité pour proscrire des exploitations intolérables. Ainsi, le tribunal correctionnel de Rennes a-t-il condamné le 4 mars 1996 deux parents à des peines de prison pour avoir régulièrement fait mendier leurs enfants dans les rues de la capitale bretonne.

L'angélisme, c'est affirmer que les mendiants sont les « exclus » par excellence, et s'en tenir à ce constat. Cette attitude masque une partie de la réalité, composée de rackets, de menaces, d'agressions caractérisées. Ces comportements menaçants doivent être condamnés. Mais ces comportements doivent être condamnés chez les mendiants au même titre que pour n'importe quel autre citoyen. Le problème est que nous considérons « l'exclu » comme un autre, ce qui nécessiterait des interventions, au moins en matière policière, différenciées. On confond, en fait, toujours un statut et une activité. C'est tout le problème des arrêtés « anti-mendicité » qui, bien que leurs promoteurs s'en défendent, s'attaquent à un statut plus qu'à une activité. En visant spécifiquement la « mendicité agressive », ils ciblent en réalité une catégorie de mendiants jugés indésirables. Ce n'est pas seulement leur comportement, par moment inacceptable, qui est attaqué, mais leur présence même.

La mendicité, en tant qu'« incivilité »

La question est tout sauf simple. Elle s'inscrit dans la problématique actuelle des « incivilités ». C'est sur ces incivilités que se concentrent aujourd'hui les criminologues et les gestionnaires d'espace public [22]. Le terme rassemble un ensemble de conduites différentes, mais aussi fréquentes qu'exaspérantes, comme les sollicitations intempestives, les actes de malveillance ou les comportements agressifs. A la frontière de la délinquance, elles échappent très généralement aux sanctions

pénales et aux statistiques. Elles sont pourtant le premier problème des citoyens, problème qui devient central lors d'élections municipales.

Certains criminologues américains appuient les mesures prises par les municipalités pour réduire ces comportements, en particulier les arrêtés « anti-mendicité » [23]. Aux Etats-Unis, les levées de bouclier ont été nombreuses pour contrer ces dispositions (6). Le Premier Amendement à la Constitution américaine et toute sa jurisprudence ont été convoqués devant les tribunaux pour protéger les libertés d'expression et de circulation.

Les opposants à ces mesures, souvent des associations très militantes et très médiatisées, ont argumenté qu'il fallait protéger les droits des pauvres et des sans-abri, et tolérer toute forme non violente de déviance comme une manifestation de la liberté. Les joutes juridiques se sont multipliées entre les partisans de la lutte contre les incivilités et les défenseurs des libertés constitutionnelles. Les premiers précisent leur accord avec les tribunaux qui ont annulé les mesures répressives qui visaient des statuts ou des conditions spécifiques. Ils considèrent, cependant, que l'évolution actuelle de ces arrêtés, aux Etats-Unis, qui ne visent désormais plus que les comportements, devrait mettre fin aux controverses. Par ailleurs, contre l'argument selon lequel ces mesures viendraient appuyer une guerre des riches contre les pauvres, ils avancent que ce sont plus les pauvres que les riches qui bénéficient de cette sécurité accrue.

Apprendre à porter un regard juste sur la mendicité

Ces criminologues, pour assurer la réappropriation collective de l'espace public, sont partisans de la criminalisation de certains comportements incivils, dont la mendicité « agressive ». Il ne s'agit néanmoins pour eux que d'un élément d'une réforme plus globale de la police urbaine, vers plus de prévention, d'ilotage pédestre

et de coopération avec les citoyens (7). De telles orientations peuvent répondre à des problèmes municipaux et électoraux. Elles ne permettent pas de résoudre un problème collectif à l'échelle de territoires et d'enjeux plus importants, et risquent de conduire à seulement se renvoyer les problèmes de ville en ville en exacerbant les tensions et les polémiques.

Une politique juste est de ne tolérer chez personne l'agressivité, et d'intervenir auprès de quiconque est en danger. En laissant les mendiants s'entre-tuer (ce qui peut arriver), et en n'intervenant que pour qu'ils nous laissent en paix, on ne fait que délaissier la prise en charge d'un phénomène avec lequel on doit vivre. Car l'enjeu est là. Au-delà des évolutions souhaitables du contexte macro-économique et politique du phénomène, il faut apprendre à porter un regard juste sur la question. Lorsque nous voyons un SDF à la télévision, nous sommes prêts à voir en lui l'universalité de la dignité humaine, et pourtant la particularité du mendiant dans le métro ou en face de notre magasin nous le rend autre. « *Que nos moeurs, dès qu'il s'agit des pauvres, sont peu fidèles à nos conceptions politiques !* » s'exclame Philippe d'Iribarne au début de son essai sur les promesses modernes, et déçues, d'émancipation et d'égalité de tous les citoyens [24].

Il ne s'agit pas ici de plaider avec angélisme ou misérabilisme pour plus de tolérance et d'hospitalité, mais bien de dire, sans larmoyer ni fustiger, qu'il ne faut pas céder à la tentation de la ville aseptisée. Prêcher naïvement pour « l'amour des exclus », comme on peut l'entendre sur les ondes, ou stigmatiser des personnes en difficulté qu'on ne veut pas voir, ne sont pas des solutions. « Ils » sont là et « ils » ne risquent pas de disparaître magiquement par un simple coup de baguette magique, appelé Samu Social ou arrêté municipal. Même si c'est difficile et douloureux il faut les supporter, sans pour autant jamais tolérer l'agression ou l'insulte. La démarche est délicate car il s'agit de dépasser les égoïsmes ou les tribalismes locaux. Sans jacobinisme excessif, il faut souhaiter que l'Etat,

qui a beau jeu de critiquer des maires confrontés à de réelles difficultés, puisse mieux réguler des problèmes de solidarité et de sécurité, avant tout, collectifs.

Après ce tour d'horizon sur les activités, les pratiques et les revenus des mendiants, nous pouvons nous essayer à un petit peu de prospective concernant le regard public porté sur la mendicité. Avec le développement concomitant d'interrogations sur l'honnêteté des bénéficiaires des revenus sociaux et de condamnations municipales des plus pauvres, on peut se demander si, comme les Etats-Unis sont passés de la « guerre contre la pauvreté » à la « guerre contre les pauvres », nous n'allons pas passer de la « lutte contre l'exclusion » à la lutte contre les « exclus » [25]. Cette hypothèse a un sens. Les Etats-Unis ont connu le phé-

nomène *homeless*, environ dix ans avant que nous ne nous préoccupions des « SDF ». Avec la persistance de cette misère, les Américains vivent aujourd'hui une « fatigue de la compassion » qui a réorienté, après le redémarrage de l'économie, les sentiments vis-à-vis des *homeless* de la sympathie vers l'antipathie. Cette évolution est déjà sensible en France, non pas naturellement en raison de la reprise de la croissance, mais plutôt à cause du décalage entre la réalité et les grands discours seulement remplis d'un étalage de bons sentiments. C'est un enjeu difficile et important que de freiner cette orientation. En ce sens, les clarifications que nous avons voulu opérer dans cet article ont pour objet d'apporter des éléments de réfutation des idées reçues et de mise en question des idéologies.

Notes

(1) Pour des informations précises, on lira, pour la France : Firdion J.-M., Marpsat M., *Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard, Population et Sociétés*, mai 1996, n° 313, et, pour les Etats-Unis : Jencks C., *The Homeless*, Cambridge, Harvard University Press, 1994. Les travaux pionniers d'Alexandre Vexliard (1911-1997) restent inégalés et d'une actualité frappante : *Introduction - La sociologie du vagabondage*, Paris, Marcel Rivière, 1956 ; *Le Clochard. Etude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957.

(2) Pour deux exemples caractéristiques de la période, voir Chanteau F., *Vagabondage et mendicité*, Paris, A. Pédone, 1899 ; Paulian L., *Paris qui mendie - Mal et remède*, Paul Ollendorff, Paris, 1893. Sur le registre médical, on pourra consulter le texte intéressant, et édifiant, du docteur Armand Pagnier, *Le Vagabond*, Paris, Vigot, 1910, au sous-titre évocateur : *Le déchet social*.

(3) A côté de cette mesure qui suscitait des débats, les juristes étaient tous d'accord sur l'inefficacité de la législation en vigueur et sur la nécessité de forcer les mendiants à travailler. Cf. Darnaud E., *Vagabonds et mendiants*, Paris, Ernest Leroux, 1876 ; Brière R., *Des difficultés d'appliquer aujourd'hui la loi sur la mendicité*, Paris, Marescq Aïné, 1880 ; Dupuy H., *Vagabondage et mendicité*, Paris, Larose, 1899. A plus d'un demi-siècle de distance, ce désir toujours acharné de mettre les mendiants au travail poussera même un juriste suisse à proposer un « délit de fainéantise », cf. Graven J., *Le « délit de fainéantise » - Une solution de défense sociale, Revue de criminologie et de police technique*, juillet-septembre 1951, vol. 5, n° 3, pp. 163-174.

(4) Voir à ce sujet les rapports récents, et relativement contradictoires, de l'OCDE et de l'ODAS : *Etudes économiques de l'OCDE France 1997* ; *RMI et SMIC. Etude sur l'apport financier de l'accès à l'emploi par types de ménages, Les Cahiers de l'ODAS*, mars 1997. Pour une information précise sur les différents minima sociaux, *Les minima so-*

ciaux. 25 ans de transformations, Les dossiers de CERC-Association, n° 2, 1997.

(5) Pour un « mapping de la manche », cf. Tézenas du Montcel A., *Tu donnes ou tu donnes pas ? Les Français face à la mendicité, Le Cahier du Samedi du Nouvel Economiste*, 10 novembre 1994, n° 971, pp. 89-91. La question se pose aussi aux Etats-Unis, cf. Izraelewicz E., *Lettre de New York. Et vous, vous donnez ?*, *Le Monde*, 7 juin 1994, p. 9.

(6) Pour les éléments et la qualité du débat aux Etats-Unis, on lira : Hershkoff H., Cohen A., *Begging to Differ : the first Amendment and the Right to Beg*, *Harvard Law Review*, février 1991, vol. 104, n° 4, pp. 896-916 ; Simon H., *Towns without Pity : A Constitutional and Historical Analysis of Official Efforts to Drive Homeless Persons from American Cities*, *Tulane Law Review*, mars 1992, vol. 66, n° 4, pp. 631-676 ; Teir R., *Maintaining Safety and Civility in Public Spaces : A Constitutional Approach to Aggressive Begging*, *Louisiana Law Review*, vol. 54, novembre 1993, n° 2, pp. 285-338 ; Leoussis F., *The New Constitutional Right to Beg - Is Begging Really Protected Speech ?*, *The Saint-Louis University Public Law Review*, 1995, vol. 14, n° 2, pp. 529-550 ; Ellickson R., *Controlling Chronic Misconduct in City Spaces*, *The Yale Law Journal*, mars 1996, vol. 105, n° 5, pp. 1165-1248. Pour un résumé, on pourra consulter le débat opposant Helen Hershkoff (directeur juridique de l'American Civil Liberties Union) et Roger Conner (directeur de l'American Alliance for Rights and Responsibilities), in *Aggressive Panhandling Laws*, *The American Bar Association Journal*, juin 1993, vol. 79, pp. 40-41.

(7) Ces évolutions de la police urbaine, souhaitées aux Etats-Unis, sont présentes sur les agendas des chercheurs et des décideurs en France. Cf. Monjardet D., *Ce que fait la police*, Paris, La Découverte, 1996 ; *Polices. Une figure majeure de la rue, Informations sociales*, 1997, n° 60, pp. 84-93.

Références bibliographiques

- [1] Geremek B. (1978), *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987.
- [2] O'Flaherty B., *Making Room. The Economics of Homelessness*, Cambridge, Harvard University Press, 1996.
- [3] Pichon P., *La sollicitation du manœuvre : le travail d'exposition de soi en public*, in Ion J., Péroni M., *Engagement public et exposition de la personne*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1997, pp. 161-167.
- [4] Anderson N. (1921), *Le hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.
- [5] Damon J., *Les journaux de rue. Usage social d'un handicap économique ou usage économique d'un handicap social ?*, *Revue française des affaires sociales*, avril-septembre 1995, n° 2-3, pp. 53-77.
- [6] Pichon P., *La manche, une activité routinière*, *Les annales de la recherche urbaine*, 1992, n° 57-58, pp. 147-157.
- [7] Declerck P., *La vie pour rien. Ethnographie des clochards de Paris*, *Les Temps Modernes*, mai 1986, n° 478, pp. 33.
- [8] Gilliard P., *Rues de Niamey. Espace et territoires de la mendicité*, *Politique africaine*, 1996, n° 63, pp. 51-60.
- [9] Paultre C., *De la répression du vagabondage en France sous l'Ancien Régime*, Genève, Slatkine-Mégorios Reprints, 1975 (1906).
- [10] Mollat M., *Les pauvres au Moyen Age*, Paris, Hachette, 1978.
- [11] Fleisher M., *Beggars and Thieves. Lives of Urban Street Criminals*, Madison, The University of Wisconsin Press, 1995.
- [12] Becker H.-S., Strauss A., *Careers, Personality and Adult Socialization*, *American Journal of Sociology*, LXII, novembre 1956, p. 253-263 ; Becker H.-S. (1963), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985 ; Goffman E., *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1989 (1963) ; Jean-René Tréanton, *Le concept de « carrière »*, *Revue Française de Sociologie*, I (1), 1960, pp. 73-80.
- [13] Gaulejac V. de, *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- [14] Veylon R., *Les « clochards » sont-ils des hommes ?*, *La Presse médicale*, 25 décembre 1963, n° 55, pp. 2753-2756.
- [15] Laé J.-F., *Travailler au noir*, Paris, Métailié, 1989, pp. 202.
- [16] Chobeaux F., *Les Nomades du vide*, Arles, Actes Sud, 1996.
- [17] Sassier P., *Du bon usage des pauvres. Histoire d'un thème politique, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 1989.
- [18] Roch J.-L., *Le jeu de l'aumône au Moyen Age*, *Annales ESC*, 1989 (3), mai-juin 1989, pp. 505-527.
- [19] Duchesne J., Couvert-Castera O., Larriou J.-C., Piveteau D., *Charité bien ordonnée...*, Paris, Presses de la Renaissance, 1997.
- [20] Pharo P., *Sollicitation et déréalisation du malheur. Problèmes de sensibilisation*, *L'Année sociologique*, 1994, vol. 44, pp. 53-82.
- [21] Méca P., *Contrebandiers de l'espoir*, Paris, Grasset, 1997.
- [22] Crenner E., *Insécurité et sentiment d'insécurité*, *INSEE Première*, décembre 1996, n° 501 ; Lagrange H., *La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1995 ; Roché S., *Le sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 1993 ; *Insécurité et liberté*, Paris, Seuil, 1994 ; *Qu'est-ce que l'insécurité ? La société incivile*, Paris, Seuil, 1996.
- [23] Kelling G., Coles C., *Fixing Broken Windows. Restoring Order & Reducing Crime in our Communities*, New York, Free Press, 1996.
- [24] Iribarne P. de, *Vous serez tous des maîtres. La grande illusion des temps modernes*, Paris, Seuil, 1996.
- [25] Katz M., *The Undeserving Poor. From the War on Poverty to the War on Welfare*, New York, Pantheon Books, 1986 ; Gans H.-J., *The War against the Poor. The Underclass and Antipoverty Policy*, New York, BasicBooks, 1995 ; *Le bel avenir de la pauvreté*, revue *Esprit*, mai 1997.

Lire aussi...

- Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.
- Damon J., *Des hommes en Trop - Essai sur le vagabondage et la mendicité*, La Tour d'Aigues, Les éditions de l'aube, 1996.
- Gaboriau P., *Clochard*, Paris, Julliard, 1993.
- Jouenne N., *Les pratiques de la mendicité chez les « SDF »*, *Le Nouveau Mascaret*, juin 1997, n° 47, pp. 44-51.
- Orwell G. (1933), *Dans la dèche à Paris et à Londres*, Paris, Ivrea-Champ Libre, 1993.
- Paugam S., *La société française et ses pauvres*, Paris, PUF, 1993.
- Swaan A. de (1988), *Sous l'aile protectrice de l'Etat*, Paris PUF, 1995.